

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 6 février 2018, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaients présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mme, GRASSET, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET
Excusées :	SANCHEZ-ROL
Pouvoirs :	Mme SANCHEZ-ROL à Mme DUPUIS
Secrétaire de séance :	M. Henri BOISIER

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NÉANT

❖❖❖❖❖

MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NÉANT

❖❖❖❖❖

DÉCISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Devis du 9 janvier 2018

N° 2018-001 – Signature du devis LES PORTES DE L'HISTOIRE, de 3.250 € HT soit 3.428,75 € TTC pour une prestation de gladiature équestre lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2018.

N° 2018-002 – Signature du devis PAX AUGUSTA de 2.600 € pour une prestation d’animation lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2018.

Devis du 12 janvier 2018

N° 2018-003 – Signature du devis SCHIARI Daniel de 2.490 € HT soit 2.988 € TTC pour la réfection du sol de la cuisine au café du centre.

DELIBERATION N° 2018001 LES GRILLONS CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la convention avec l’association LES GRILLONS, prévoyant pour l’année 2018, l’octroi d’une subvention d’un montant prévisionnel de 150.000 € qui pourra être ajusté par avenant, dès production des éléments comptables, et dont le versement sera effectué en 5 acomptes + un solde (en cas d’ajustement)

DELIBERATION N° 2018002 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’ASSOCIATION LES GRILLONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TAP POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la convention de partenariat avec l’association LES GRILLONS dans le cadre de la mise en œuvre des Temps d’Accueil Périscolaires (T.A.P.) pour l’année 2018, établie sur la base d’une facturation en fin de cycle (ponctué par les congés scolaires) conformément aux dispositions financières ci-après :

TAP MATERNEL : 60 €/séance de ¾ h

TAP PRIMAIRE : 385 €/séance de 1h30

DELIBERATION N° 2018003 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAMOGNAT POUR LES ELEVES SCOLARISES A L’ECOLE D’IZERNORE – ANNEE 2016-2017

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité demander une participation à la commune de SAMOGNAT d’un montant de 22.923,60 €. Cette somme correspond aux frais engagés par la commune d’Izernore pour la scolarisation de 14 élèves domiciliés à Condamine La Belloire (hameau de SAMOGNAT), pour l’année 2016/2017.

DELIBERATION N° 2018004 COUPES AFFOUAGERES 2018 – MARTELAGE ET DESIGNATION DE GARANTS

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de demander à l’Office National des Forêts (ONF) de marteler les coupes sur les parcelles 22 et 23 comprenant 60 feuillus, aux fins d’affouage.

Le Conseil Municipal désigne à l’unanimité comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M.PESENTI Yves
- M. Frédéric PERDRIX
- M. Gilles GOUILLOUX

DELIBERATION N° 2018005 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L’ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SIEA ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel et de services associés. Il autorise l’adhésion de la commune d’Izernore au groupement de commande ayant pour objet l’achat de gaz naturel et de services associés.

DELIBERATION N° 2018006 BAIL COMMERCIAL CONFORT ET FERMETURE – RUPTURE ANTICIPEE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réduction du délai de préavis de 6 mois à 3 mois du bail commercial pour le local sis 537 Grande Rue accordé à l'entreprise CONFORT et FERMETURE, soit une fin de contrat au 1^{er} mars 2018.

DELIBERATION N° 2018007 ACHAT DE PARCELLES DE FORET – SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF PAR DELEGATION A M. Raymond JOYARD, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir auprès de M. Gérard CARRIER pour la somme de 4.000 € les parcelles ci-après :

LIEUDIT	SECTION	N°	PROPRIETAIRE	CONTENANCE		
				ha	a	ca
Crêt du Four	C	80	CARRIER Gérard		72	01
Sur les Crêts	G	508	CARRIER Gérard		16	61
Sur les Crêts	G	510	CARRIER Gérard		3	41
CONTENANCE TOTALE					91	43

Il autorise à l'unanimité M. le Maire et M. Raymond JOYARD, conseiller municipal en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme, à faire toutes les démarches et à signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à l'établissement de cette acquisition.

DELIBERATION N° 2018008 GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE A SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLUS ET 7 LOGEMENTS PLAI « Les Balcons de l'Oignin »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à la SEMCODA pour 4 prêts : PLUS CONSTRUCTION, PLUS FONCIER, PLAI CONSTRUCTION et PLAI FONCIER pour un montant de 2.590.000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'opération de construction « Les Balcons de l'Oignin ».

Il accorde sa garantie à la condition stricte que les logements respectent les conditions de financement PLUS et PLAI.

Les conditions des prêts sont définies ci-après :

LIGNE DU PRET 1 PLUS CONSTRUCTION	
CARACTERISTIQUES	
Montant	1.505.700 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés

Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 050 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

LIGNE DU PRET 2 PLUS FONCIER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	244.000 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 47 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

LIGNE DU PRET 3 PLAI CONSTRUCTION	
CARACTERISTIQUES	
Montant	723.600 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A),

	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %
--	---

LIGNE DU PRET 4 PLAI FONCIER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	116.900 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 47 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

DELIBERATION N° 2018009 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la solution de dématérialisation proposée par le Conseil Départemental de l'Ain à compter de sa mise en service, et de signer la convention afférente.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal est informé de l'arrivée de M. Sébastien BOUTHET au sein des services techniques à compter du lundi 19 février 2018 en remplacement de M. Benjamin PETIT.

TRAVAUX

MAIRIE

- Déménagement des archives à faire début fin février – début mars
- IPN à prévoir dans le bureau de l'ex comptabilité
Films d'occultation sur les portes automatiques de l'entrée et de la salle de conseil : devis en cours
- Stores pour la tisanerie et le bureau des permanences : devis en cours
- Parvis : désactivé en attente d'un devis complémentaire pour le pluvial – travaux à effectuer en fonction de la météo.

CERCLE HIPPIQUE : un concours d'architectes sera mis en place pour ce projet

BALCONS DE L'OIGNIN : modification du permis d'aménager pour l'élargissement des trottoirs et pour une place de retournement.

5 lots d'environ 800 m² seront mis en vente, 11 candidatures sont parvenues en mairie à ce jour.

Cette opération est concernée par la consultation des services des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

ACCESSIBILITE :

Vestiaires du foot : changement de 2 lavabos côté extension

Buvette : modification du bar et du rideau métallique

Cure : un coût supplémentaire sera à prévoir pour du désactivé et du pavé (demandé par l'ABF)

Une dernière tranche reste en attente pour la salle des fêtes de la Vignette (haut) et pour la chapelle de Ceysiat.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

ECOLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil d'école du 26 janvier 2018 concernant l'organisation de la semaine scolaire.

Après résultat de l'enquête réalisée auprès des familles, il est décidé par 15 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, de ne pas solliciter une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'année scolaire 2018-2019.

Une nouvelle enquête sera réalisée auprès des parents à partir de septembre 2018 pour l'année scolaire 2019-2020.

EFFECTIFS SCOLAIRES : prévisions de l'inspection académique : 260 élèves pour septembre 2018 + 8 élèves de la classe ULIS (non comptabilisés) – pas de fermeture de classe prévue, mais attendre les chiffres de juin.

Prendre en considération les projets de construction : Balcons de l'Oignin, Pérignat, Maison Mossière

GRILLONS

Un renfort des ATSEM est mis en place pour la cantine pour les 3 à 6 ans, en raison d'une augmentation des effectifs : 8 enfants en septembre et 20 enfants à ce jour.

Une ATSEM différente vient aider chaque jour de 11h30 à 13h.

VIE ASSOCIATIVE

OPERATION DAKOTA : la réunion publique a attiré une centaine de personnes dont 12 associations. A ce jour, 130 bénévoles sont inscrits provenant d'Izernore, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Nurieux-Volognat, Martignat, Montréal-la-Cluse...

A noter le 6 mars : réunion des responsables de commission

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre du transfert de la compétence eau/assainissement, au 1^{er} janvier 2018, un devis a été réalisé par la Société CERIG pour le transfert des fichiers.

Une rencontre doit être programmée avec le responsable eau/assainissement de Haut Bugéy Agglomération concernant les projets futurs envisagés pour Izernore.

DIVERS

ALEC 01 propose une rencontre avec ENEDIS pour la mise en place systématique des nouveaux compteurs LINKY et le changement des compteurs existants.

Bulletin municipal N° 23 :

Le chemin de fer du bulletin a été validé par la commission sport loisirs et information pour 24 à 28 pages et une proposition a été faite pour insertion d'un calendrier agrémenté de photos de la commune, les devis sont en attente. La distribution est prévue fin novembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : le nouveau marché public a débuté au 1^{er} janvier 2018 avec l'entreprise CARRARD, une vérification des prestations sera faite régulièrement.

PANNEAUX : les panneaux de participation citoyenne et zéro pesticide seront installés prochainement

RADARS PEDAGOGIQUES : Revoir le problème des blocs qui restent fixés au sol aux anciens emplacements, voir s'il y a possibilité de les dissimuler (pot de fleur ?).

Pour l'installation route de Bussy : le radar indique les déplacements à partir de 50 km/h sur cette route où la vitesse est autorisée jusqu'à 70 km/h.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : date fixée au SAMEDI 7 AVRIL 2018

A noter le chemin d'accès à la centrale électrique qui est très sale

INCIVILITES : rappel à faire avec l'information de printemps

CONTENEURISATION :

Distribution en cours sur la commune, gérée par Haut Bugey Agglomération (chaque conteneur revient en moyennes à environ 25 €), plusieurs modèles sont proposés : 180 L, 240 L, 360 L ou 660 L.

Le conteneur est attribué au logement.

Il est possible pour les administrés de se regrouper par quartiers et de demander un plus gros conteneur (660L)

A partir du mois de mai : mise en place d'une seule collecte/semaine : les informations seront transmises par HBA

AFFICHE : le conseil est interpellé par rapport à l'affiche d'une association qui peut paraître gênante car montrant un homme armé d'un couteau. Contact sera pris avec le président de l'association.

Commission attribution de subvention : lundi 26 mars à 20h